

# Genève, une agglomération transfrontalière

Autor(en): **Lin, Sophie**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Collage : Zeitschrift für Raumentwicklung = périodique du développement territorial = periodico di sviluppo territoriale**

Band (Jahr): - **(2002)**

Heft 1

PDF erstellt am: **14.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-956939>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Genève, une agglomération transfrontalière

**Le Canton de Genève, canton-ville, agglomération transfrontalière, ne peut que se féliciter du renforcement de la politique de la Confédération en faveur des agglomérations. A Genève, la question de l'agglomération, a été traitée ces dernières années dans le cadre de deux démarches conjointes: l'élaboration du plan directeur cantonal et l'adoption d'une Charte pour l'aménagement de l'agglomération franco-valdo-genevoise<sup>1</sup>. L'agglomération genevoise a été identifiée à deux échelles: L'espace urbain central, caractérisé par un tissu dense continu, englobant environ 20 communes et accueillant environ 400'000 habitants et 250'000 emplois. Un espace plus vaste, transfrontalier, correspondant au bassin d'emploi du centre de Genève et, d'une façon plus générale, aux échanges de vie quotidienne. Cette agglomération contient environ 700'000 habitants et 350'000 emplois. Elle est caractérisée par une urbanisation discontinue.**

Dans ces deux démarches, les autorités genevoises et leurs partenaires visaient une ensemble d'objectifs, qu'on peut résumer ainsi:

## Pour l'agglomération centrale

Il s'agit de viser un développement cohérent, assurer une intégration spatiale de ce territoire intercommunal et une intégration des diverses politiques sectorielles (transports, espaces verts, équipements publics, habitat, zones d'activités). Les objectifs principaux recherchés sont:

- Considérer l'agglomération comme le principal potentiel de développement du canton, de manière à éviter une diffusion de l'urbanisation dans l'espace rural.
- Tenir compte des transports publics, comme élément structurant pour le développement de l'agglomération.
- Améliorer la qualité de l'espace urbain, par la mise en valeur du patrimoine, la lutte contre le mitage urbain, la protection de l'arborisation et du patrimoine bâti, la reconnaissance et le développement d'espaces libres, la structuration par des centralités et des axes.
- Maintenir la diversité des affectations, d'une part en protégeant et favorisant l'habitat en milieu urbain, notamment en répondant aux besoins prépondérants de la population, d'autre part, en offrant une structure d'accueil pour les activités.

A cet effet, le plan directeur cantonal a été accompagnée par une étude de base, le schéma d'aménagement de l'agglomération, qui permet de préciser son développement spatial selon divers volets thématiques. Pour assurer la mise en œuvre des objectifs d'aménagement du schéma de l'agglomération le plan directeur cantonal identifie une douzaine de *périmètres d'aménagement coordonné* pour lesquels une planification directrice localisée intercommunale est préconisée.

## Pour l'agglomération transfrontalière

Il s'agit de promouvoir une organisation concertée entre les diverses centralités de l'espace franco-valdo-genevois; c'est à dire:

- Confirmer le rôle moteur du centre urbain de Genève, qui regroupe des fonctions utiles et nécessaires à la vitalité et l'attractivité de l'ensemble de l'espace franco-valdo-genevois.
- Renforcer les centres périphériques situés dans les cantons de Genève et de Vaud ainsi qu'en France voisine en y favorisant l'accueil de fonctions régionales, voire internationales.
- Organiser la coopération transfrontalière de manière à assurer un ensemble urbain dont les performances globales soient multipliées par une complémentarité entre ces centres.

La coordination avec la politique des transports est déterminante. Il est projeté:

- d'étendre le réseau de tramways de manière à desservir les centres périphériques.
- de développer la desserte régionale par chemin de fer en achevant la liaison du réseau suisse et français par une nouvelle infrastructure ferroviaire<sup>2</sup>.

Cette nouvelle desserte aura un effet structurant, par l'aménagement d'un certain nombre de gares et de noeuds d'échange, situés dans l'agglomération centrale ou dans des centres périphériques. Situés en périphérie, ils devront contribuer à orienter la politique de transports dans le sens du transfert modal, par l'installation de parkings d'échange.

L'aménagement de quelques-uns de ces centres, à cheval sur la frontière, fait actuellement l'objet de projets transfrontaliers<sup>3</sup>.

On le voit, la problématique de l'aménagement du territoire d'une agglomération transfrontalière n'est pas bien différente de celle des autres, mais s'ajoutent à cela, quelques coordinations institutionnelles supplémentaires à régler. Il faudra tirer parti des dispositions à la fois françaises en matière de soutien des politiques des agglomérations (les contrats d'agglomération) et des nouvelles dispositions helvétiques, qui si elles vont philosophiquement dans le même sens nécessitent d'importants ajustements institutionnels. ■

## Genf – eine grenzüberschreitende Agglomeration

*Der Kanton Genf, Stadtkanton und grenzüberschreitende Agglomeration, freut sich über das stärkere Engagement des Bundes in der Agglomerationspolitik. Die Agglomerationsproblematik wurde in Genf in den letzten Jahren auf zwei Ebenen angegangen: der kantonale Richtplan wurde ausgearbeitet und eine Raumplanungs-Charta für die grenzüberschreitende Agglomeration wurde verfasst. Die genefer Agglomeration gliedert sich in zwei unterschiedliche Räume. Der zentrale, dichtbesiedelte Teil mit 400'000 Einwohnern und 250'000 Arbeitsplätzen in 20 Gemeinden wird von einem grösseren Pendler- und Lebensraum mit 700'000 Einwohnern und 350'000 Beschäftigten umgeben, der sich räumlich uneinheitlich entwickelt.*

<sup>1</sup> Charte d'aménagement de l'agglomération franco-valdo-genevoise, 1997, Comité régional franco-genevois.

<sup>2</sup> La liaison Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) est un projet d'envergure mené conjointement entre le canton de Genève et la Confédération. Il fait l'objet d'une concertation transfrontalière.

<sup>3</sup> Le «rectangle d'Or» (développement de part et d'autre de l'aéroport), pôle de la gare d'Annemasse.

► **Sophie Lin,**  
Responsable du service  
du plan directeur, canton  
de Genève